

Charte du Randonneur



- Au parking de la ferme du clos Margat rue du Margat LA Rochelle tu te rendras
Conducteur avisera si au départ rando tu te rendras
- Covoiturage il y aura
- Aux frais de transport tu participeras
- De ta cotisation tu t'acquitteras :
 - Un ami une fois sans paiement randonner pourra
- Le conducteur de rando un gilet fluo portera
- Un dernier randonneur avec son gilet fluo balaiera
- Le conducteur de rando tu ne précéderas pas
- Pauses tu feras et te réhydrateras
- Le copain lent tu attendras
- Le code de la route tu respecteras
 - Le groupe doit circuler à droite de la route (longueur d'un groupe 20m maximum ; espace entre 2 groupes : 50m minimum)
 - Le groupe peut circuler à gauche de la route seulement s'il est en file indienne
 - Le groupe doit circuler sur les accotements (à droite ou à gauche) lorsque ces accotements sont praticables
- Aussi dans la bonne humeur tu marcheras